



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20221116-2022-183-DE
Date de télétransmission : 21/11/2022
Date de réception préfecture : 21/11/2022

Publié le
21 NOV. 2022

N°2022-183

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize novembre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi dix novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de la Commune de Choisy-le-Roi tendant à son retrait du SIRESCO, syndicat intercommunal de restauration collective

Rapporteur : A. CHATAUD

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjoint(e)s au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. SUDRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseiller(e)s municipales / municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), Mme CARPE (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. PICOT), Mme SAILLAND (donne pouvoir à Mme PARLOUAR), Mme DONATIEN, Mme ADOMO (donne pouvoir à M. SOLARO), M. FAUTRE

Secrétaire de séance : H. RIBEIRO

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 5

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques
Service Travaux des Assemblées
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-19 ;

Vu la délibération n° 22.043, en date du 23 mars 2022, du Conseil municipal de Choisy-le-Roi portant approbation du retrait de la Commune du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) ;

Vu la délibération n° DEL-2022-28, en date du 14 juin 2022, du Comité syndical du SIRESCO, actant du retrait de la Commune de Choisy-le-Roi de ce syndicat intercommunal ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation Professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite Enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes, émis lors de sa séance du 8 novembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil syndical du SIRESCO ayant acté le principe du retrait de la Commune de Choisy-le-Roi de cet établissement public intercommunal d'une part, et mandaté son président pour finaliser les négociations en vue d'établir, par convention, les conditions de sortie de cette commune d'autre part, il convient que le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne se prononce sur la demande de retrait.

après en avoir délibéré, à la majorité,

37 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE donne pouvoir à Mme AMAR - Mme CARPE donne pouvoir à Mme THIROUX - Mme BENOLIEL donne pouvoir à M. PICOT - Mme SAILLAND donne pouvoir à Mme PARLOUAR)
8 abstentions, dont 1 procuration : Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. SOLARO mandataire de Mme ADOMO, M. LURIER
2 votes contre, M. MAILLER et M. SY

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le retrait de la Commune de Choisy-le-Roi du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO).


Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Île-de-France

POUR EXTRAIT CONFORME